



Communiqué 8/8

le 08/04/2019

Encadrement supérieur

Lors de notre rencontre du 14 mars 2019, avec le ministre de l'Intérieur et en présence du Préfet Jacques Witkowski, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises nous avons défendu un certain nombre de revendications :

Encadrement supérieur

La création du cadre d'emplois de direction et de conception a pour ambition de créer des profils de haut niveau pour diriger les Services d'Incendie et de Secours. Ce dont nos structures ont besoin !

Nous demandons une meilleure promotion des officiers issus du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenant – colonels afin de maintenir le vivier indispensable à l'abondement du cadre d'emplois de direction et de conception. De plus, les grands SDIS doivent pouvoir nommer des colonels en n°3 ou 4.

L'expérience des officiers en poste sur les emplois de chef de centre puis de chef de groupement (fonctionnel et/ou territorial) doit être valorisée et ainsi permettre l'accès au cadre d'emplois de direction et de conception des SIS dans un véritable parcours qualifiant.

De plus, il convient de valoriser les postes de chef de groupement par une NBI leur permettant de rattraper la perte de leurs primes de spécialités.

Le SNSPP-PATS décide de ne pas rejoindre l'intersyndicale !

Les représentants de l'intersyndicale ont fait le choix délibéré de ne présenter qu'un faible panel de revendications auprès du ministre de l'Intérieur et du Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Nous estimons que les enjeux sont trop importants pour limiter notre action et nos propositions.

Si nous avons rejoint l'intersyndicale, nous n'aurions pas pu présenter l'ensemble de nos revendications. Nos adhérents et sympathisants ne nous ont pas élus aux dernières élections professionnelles pour faire le travail à moitié. C'est dans un état d'esprit constructif que nous choisissons de porter vos voix.